Protocoles de l'Historic Poor Farm du comté de Johnson

Toutes les fermes doivent suivre les normes « Certified Naturally Grown » en tant qu'ensemble de bonnes pratiques. Les protocoles suivants constituent des normes supplémentaires pour toutes les fermes.

Accès et autorisation

Un agriculteur doit obtenir la permission avant d'entrer dans la zone de production agricole d'un autre exploitant. Le personnel de la ferme Historic Poor Farm dispose d'un droit d'entrée et d'inspection en cas d'urgence et pour atténuer les problèmes de sécurité, comme un tuyau d'irrigation cassé. Dans de tels cas, l'agriculteur en sera informé immédiatement. Cela s'applique également à tout espace de stockage loué.

Cultures de couverture et rotation

Les agriculteurs doivent couvrir et faire tourner les cultures dès qu'ils acquièrent des terres, en tant que pratique standard visant à maintenir la structure et la santé du sol. Une culture de couverture hivernale est obligatoire dans la mesure du possible. Les contrats de bail seront les mêmes pour les champs de cultures commerciales et de cultures de couverture.

Application de compost/fumier

La matière organique, telle que le compost, constitue un apport précieux pour les sols dont le taux de matière organique est faible. Des analyses de sol annuelles peuvent servir de guide pour déterminer les besoins en compost de chaque parcelle.

L'application appropriée de compost/fumier et la gestion des sols relèvent de la responsabilité de chaque ferme. Tout fumier utilisé doit être du fumier vieilli uniquement et doit être incorporé au sol dans les 12 heures. Le compost/fumier ne peut pas être appliqué entre le 15 décembre et le 1er mars. Il est acceptable d'appliquer des paillis organiques, qui peuvent inclure des matériaux partiellement compostés (à l'exclusion du fumier), à tout moment. Toutes les sources de compost, de fumier et de paillis organiques provenant de l'extérieur devront être approuvées par le personnel.

Les locataires de la ferme sont responsables de la gestion de leurs propres risques en matière de sécurité alimentaire liés au compost et au fumier. Il est recommandé que tout compost ou fumier non traité n'entre pas en contact avec la partie comestible d'une culture dans les 120 jours suivant l'application, ou dans les 90 jours pour les cultures dont la partie comestible n'entre pas en contact avec le sol.

Gestion des champs et de l'équipement

Les agriculteurs sont censés travailler de manière indépendante et se procurer tout l'équipement, les outils et les fournitures agricoles nécessaires à l'exploitation de leur ferme, y compris le labour. L'équipement et les fournitures ne doivent être stockés que dans des espaces désignés et approuvés.

Gestion du sol et de l'érosion
Faire ce qui est raisonnablement nécessaire pour lutter contre l'érosion des sols, y compris, mais sans s'y limiter, la plantation de cultures de couverture, l'utilisation de paillis et l'abstention de toute pratique susceptible de causer des dommages au site. La responsabilité de l'agriculteur ne comprend pas la reconstruction majeure de ces aménagements rendue nécessaire par l'usure normale ou d'autres causes naturelles.

Protéger toute végétation souhaitable, telle que les bordures herbeuses des champs, les voies d'écoulement engazonnées, les couverts pour la faune, les arbustes et les arbres. S'abstenir de brûler, de pulvériser et de labourer en ce qui concerne la perturbation de la végétation permanente.

Gestion des mauvaises herbes
Empêcher les mauvaises herbes de se ressemer et de se régénérer est essentiel à la gestion de la ferme. Les moyens acceptables de lutte contre les mauvaises herbes sont les suivants : le paillage, la tonte/fauche, le binage, le sarclage et le désherbage thermique à la flamme. Déployer des efforts raisonnables pour lutter contre les mauvaises herbes dans les champs et le long des bordures des champs en utilisant la tonte et/ou le travail du sol. Les agriculteurs ne peuvent pas utiliser de substances chimiques pour lutter contre les mauvaises herbes, sauf approbation du personnel. Les agriculteurs sont tenus d'effectuer des inspections régulières des parcelles afin de surveiller la prolifération des mauvaises herbes. Les zones jugées mal gérées par le personnel feront l'objet d'un avertissement écrit et d'éventuels frais supplémentaires.

Gestion des insectes
La gestion des insectes nécessite d'attirer et d'encourager les populations d'insectes bénéfiques comme moyen d'équilibrer les populations d'insectes nuisibles. Les agriculteurs sont tenus de comprendre les méthodes biologiques actuelles de lutte. Ils doivent maîtriser les techniques de suivi de la gestion intégrée des ravageurs (IPM), telles que la prospection. Tous les agriculteurs doivent collaborer entre eux et avec le personnel pour lutter contre les ravageurs.

Les pesticides qui ne sont pas approuvés par Certified Naturally Grown ne sont pas autorisés. Si de nouveaux produits non autorisés apparaissent sur le marché mais méritent d'être envisagés, les agriculteurs doivent soumettre le pesticide au personnel pour examen et approbation.

Les agriculteurs doivent tenir un registre de tous les moyens de lutte contre les ravageurs, d'une année à l'autre. Un rapport annuel doit être remis au plus tard le 15 décembre, comprenant un récapitulatif des applications d'engrais, de chaux et de pesticides. Le personnel peut demander ces informations pour l'établissement de rapports annuels. Il est recommandé que tous les agriculteurs reçoivent une formation sur l'utilisation sécuritaire des produits chimiques.

Gestion des maladies
Les moyens de lutte acceptables comprennent : la rotation des cultures, les fongicides autorisés par la certification « Certified Naturally Grown », l'élimination et la destruction des plantes malades, la désinfection des outils, la restriction de la circulation des personnes, la propreté, l'utilisation de paillis en plastique noir, et l'irrigation goutte-à-goutte ou l'arrosage au niveau du sol. Les agriculteurs devraient connaître les maladies des plantes et être capables de les identifier lorsqu'elles apparaissent.

Irrigation et accès à l'eau
L'eau est disponible à partir de deux puits sur le site et de bornes d'incendie sur place, ainsi que des précipitations naturelles. L'eau provenant des puits sur place est limitée en raison du nombre d'utilisateurs et la pression est souvent faible. Les agriculteurs sont tenus de communiquer entre eux au sujet de leurs besoins en irrigation et d'utiliser l'eau de manière efficace.

L'acheminement d'eau depuis une source extérieure à la ferme Historic Poor Farm est autorisé, à condition qu'elle provienne d'une source approuvée et analysée. Le personnel de la Historic Poor Farm effectuera des analyses d'eau annuelles sur tous les points d'eau sur le site fournis par le comté de Johnson.

Le personnel de la Historic Poor Farm est chargé de s'assurer que tous les puits et sources d'eau sont fonctionnels et aménagés de manière à permettre les raccordements à la conduite principale.

Les agriculteurs doivent soumettre leurs besoins en irrigation au personnel de la Historic Poor Farm. Le personnel établira un calendrier d'exploitation en fonction des besoins de chaque exploitation. Chaque ferme est responsable de l'achat et de l'entretien de son propre système d'irrigation de champ. Chaque exploitation recevra une formation et une orientation sur l'entretien des systèmes d'irrigation de la Historic Poor Farm.

Ouvriers agricoles et visiteurs
Les agriculteurs acceptent de fournir au personnel les noms et numéros de téléphone de tous les ouvriers agricoles réguliers et des visiteurs. Les agriculteurs doivent toujours être présents à la ferme lorsque des travailleurs ou des visiteurs s'y trouvent, sauf si des arrangements préalables ont été conclus avec le personnel. Chaque agriculteur est responsable de veiller à ce que ses invités comprennent et respectent les règles de l'exploitation.

Animaux de compagnie
Afin de respecter les meilleures pratiques en matière de sécurité alimentaire, les animaux de compagnie ne sont pas admis sur l'exploitation.

Enfants
Les enfants ne peuvent pas travailler à la ferme pendant de longues périodes ni par temps

chaud, et ils doivent être convenablement vêtus à tout moment. Les enfants doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur.

Abus de substances
L'usage de drogues illicites, de tabac, d'alcool et les violences physiques sont strictement interdits sur l'exploitation. Les agriculteurs seront expulsés de la ferme pour avoir participé à ces activités et pourront faire l'objet de mesures disciplinaires.

Bâtiments et améliorations
Étant donné que la Historic Poor Farm est située dans les limites de la ville, de nombreuses restrictions légales s'appliquent à la construction sur la ferme. Toute amélioration des terres (déplacement ou modification du sol, construction de bâtiments, construction de clôtures, plantation ou abattage d'arbres, ou toute activité susceptible d'avoir un impact sur la topographie du terrain) est soumise à l'approbation du personnel. Le camping de nuit ou les structures destinées à cet usage ne sont pas autorisés. De petites serres tunnels temporaires, des tunnels « chenille », des unités de stockage et des tunnels bas sont autorisés s'ils sont approuvés par le personnel.

Espaces à usage partagé
Il existe plusieurs zones d'espaces partagés sur l'exploitation. Les agriculteurs sont responsables de maintenir ces espaces propres et accessibles. Le non-respect de cette consigne peut entraîner l'interdiction d'utiliser les lieux.

Hangars de conditionnement – Les hangars de conditionnement sont des structures à ciel ouvert spécialement conçues pour le lavage et l'emballage des produits agricoles. Les agriculteurs ne doivent pas entreposer d'effets personnels dans ces espaces, à moins qu'ils ne soient utilisés dans le processus de lavage/emballage. Les agriculteurs sont tenus de fournir leur propre matériel d'emballage et de nettoyage, leurs produits désinfectants, et de ramasser tous les déchets végétaux et maraîchers. La planification des horaires s'effectue directement entre les agriculteurs qui utilisent l'espace.

Stockage au froid - Les agriculteurs sont tenus de gérer leurs propres produits entreposés et d'éliminer tous les produits avariés. Le stockage au froid est destiné à une conservation de courte durée. Les agriculteurs qui utilisent les chambres froides sur place sont responsables du respect des pratiques de sécurité alimentaire et de la surveillance des températures de stockage.

Conduite et stationnement
Tous les exploitants doivent circuler et garer leurs véhicules à moteur uniquement sur les chemins d'exploitation et les zones de stationnement prévus à cet effet. Par temps humide, suivez les instructions affichées et respectez les barrières.

Sécurité sur l'exploitation
Tous les exploitants sont tenus d'entreposer l'ensemble des pesticides et du carburant dans un

conteneur et/ou un local verrouillé portant une signalisation indiquant le contenu du conteneur. Se familiariser avec toutes les exigences de sécurité de la ferme et les respecter, et accepter la sécurité comme une responsabilité personnelle. Chacun est tenu de développer et de maintenir un environnement de travail sécuritaire en repérant les comportements et conditions dangereux et en prenant les mesures correctives nécessaires. Les exploitants doivent s'assurer que tout le matériel possédé et utilisé par l'exploitant comporte une signalisation pour véhicule à déplacement lent (VDL) et est équipé d'une structure de protection contre le retournement (ROPS) et d'une ceinture de sécurité.

Entretien du site – Bordures des champs
Les agriculteurs sont tenus d'entretenir une bande de 2 pieds (60cm) au-delà de leur champ, par la tonte ou avec une débroussailleuse à fil. Toute irrigation doit se trouver dans les limites du champ contractuel. Les bordures de parcelles doivent être débarrassées de tout débris, matériel et outil. Les agriculteurs veilleront à ne pas laisser traîner de tuyaux ni d'outils sur les chemins d'exploitation et les zones herbeuses. Les tuyaux doivent être enroulés près de la bouche d'eau, hors du chemin, après chaque utilisation. Si la tondeuse du personnel casse des outils ou endommage des tuyaux laissés près de la zone de production agricole d'un agriculteur, celui-ci est responsable de leur remplacement ainsi que de tout dommage causé à la tondeuse du personnel.

Ordures et déchets à la ferme
Les agriculteurs s'engagent à garder le site, les zones de stockage et les stations de lavage exempts de déchets à tout moment. Le personnel mettra à disposition un emplacement pour les ordures. Il y a un tas de compost sur place pour les déchets organiques de la ferme. Seuls les déchets de plantes ou de produits agricoles peuvent être mis dans le tas de compost.

Rapports de fin d'année
Les agriculteurs sont tenus de soumettre chaque année un rapport de fin d'année dans le cadre de cet accord. Avant le 15 décembre, un formulaire pour ce rapport sera soumis au début de chaque saison de croissance, afin que les agriculteurs sachent à l'avance quelles informations doivent être suivies.

Entretien de fin d'année
Les agriculteurs s'engagent à retirer toute matière inorganique (déchets, paillis plastique, toile de paillage, tuyaux, etc.) des zones de production de cultures annuelles dans les deux semaines suivant la dernière récolte de la saison. L'utilisation de voiles de rang, de tunnels bas, d'irrigation ou d'autres moyens pour hiverner les cultures est autorisée. Le palissage et l'irrigation pour les cultures pérennes sont également autorisés pendant l'hiver. Les agriculteurs se verront facturer un tarif horaire de 50 $ s'ils ne nettoient pas leurs zones de production à la fin de la saison et que le personnel doit s'en charger.

Politique de règlement des différends
Le personnel de la Ferme Historic Poor Farm et les agriculteurs participants s'engagent à

médiatiser tous les problèmes entre eux par le biais de réunions en face à face. Si un accord ne peut être trouvé, l'individu doit fournir une notification écrite du conflit non résolu aux autres parties concernées et au personnel de la Ferme Historic Poor Farm staff. Cette notification doit avoir lieu dans les 15 jours suivant la réunion en face à face. Le personnel de la ferme Historic Poor Farm mettra à disposition un animateur/médiateur qualifié pour tenter de résoudre le différend. Les parties concernées seront responsables des frais du facilitateur/médiateur.

Le médiateur remettra un résumé écrit du conflit au personnel. Si la médiation échoue, le résumé écrit sera transmis au gestionnaire local de l'alimentation et des fermes du comté de Johnson et au directeur exécutif du conseil des superviseurs du comté de Johnson, qui travailleront ensemble pour prendre la décision finale. Le gestionnaire local de l'alimentation et des fermes et le directeur exécutif tenteront de parvenir à un consensus dans toutes les décisions, mais si cela échoue, les litiges seront présentés au conseil des superviseurs pour une décision finale.

Ressources complémentaires. Les normes du Programme Certified Naturally Grown sont disponibles sur le site web de Certified Naturally Grown. https://www.cngfarming.org/produce Les agriculteurs Certified Naturally Grown n'utilisent pas d'engrais synthétiques, de pesticides, d'herbicides ni d'OGM, tout comme les agriculteurs certifiés biologiques.

Tous les protocoles peuvent être consultés dans la section Devoirs et conditions de l'exploitant de l'Accord d'utilisation des terres.